

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 396

présenté par
M. Plisson

ARTICLE 34 BIS

À l'alinéa 6, après le mot :

« mobilité »,

insérer le mot :

« durable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement insiste sur la nécessité de développer une mobilité s'inscrivant dans le cadre du développement durable de nos villes et campagnes.